

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2023</b>	<b>N° 2023-470</b>

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE  
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45  
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30  
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19  
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 29 septembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<b><i>N° 2023-470</i></b>

---

**Société d'Encouragement de Bordeaux - Hippodrome du Bouscat - Subvention  
d'équipement pour des travaux d'amélioration - Convention - Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société d'Encouragement de Bordeaux (S.E.B.), association loi 1901, a été créée en 1927 par la fusion de deux sociétés de course : la société d'encouragement du club bordelais et la société des steeple-chases de Bordeaux. Elle a pour objet l'organisation de courses de chevaux. La S.E.B. assure l'exploitation de l'hippodrome du Bouscat, aménagé sur un terrain appartenant à la commune du Bouscat, qui le met à disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique. Elle est propriétaire des aménagements réalisés pour permettre l'organisation des courses : hangar, boxes, tribunes, restaurant, voiries...

**Un équipement de rayonnement métropolitain, concourant au développement économique du territoire, et générateur de retombées fiscales pour la Métropole**

Au travers de l'organisation d'une trentaine de réunions par an, soit plus de 230 courses, dont douze événements nationaux, l'activité de la S.E.B. contribue au rayonnement et à l'attractivité de la métropole bordelaise. L'organisation de courses de chevaux contribue par ailleurs au développement économique de la filière équestre locale. Enfin, elle génère des retombées fiscales : les paris hippiques donnent lieu à un prélèvement fiscal au taux de 4,6 %.

Jusqu'en 2013, 15 % de ce prélèvement était reversé aux communes sur lesquelles un hippodrome est installé (en l'occurrence la commune du Bouscat). A compter de 2014, cette part de reversement de 15 % est devenue une recette des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et donc de Bordeaux Métropole. Cette ressource s'est élevée à 194 965 € au titre de l'année 2016 ; 185 798,54 € pour l'année 2017 ; 197 722,77 € pour l'année 2018 ; 202 327,25 € pour l'année 2019 et 132 491,38 € pour l'année 2020.

Depuis 2020, en application de l'article 168 de la loi de Finances pour 2019, ce reversement est désormais affecté pour moitié à Bordeaux Métropole et pour moitié à la ville du Bouscat, commune d'implantation de l'hippodrome. Cependant la commune d'implantation de l'hippodrome peut décider de transférer la part de prélèvement qui devait lui revenir à l'EPCI dont elle est membre. La commune du Bouscat n'a pas décidé d'un tel transfert. Par conséquent, le reversement du prélèvement est donc réparti à part égale entre la commune du Bouscat et Bordeaux Métropole. En 2020, le reversement du prélèvement s'est élevé à 84 207,48 € pour Bordeaux Métropole et 84 207,48 € pour le Bouscat. En 2021, il était de 66 245,60 € pour Bordeaux Métropole et 66 245,60 € pour le Bouscat. En 2022, il était de 88 943,56 € pour chacune des deux collectivités.

L'activité de la S.E.B. génère ainsi des externalités positives nombreuses pour la métropole bordelaise, tant en termes d'attractivité et de rayonnement, que de développement économique et de retombées fiscales. Depuis 2014, à la demande de la S.E.B et comme la commune du Bouscat le faisait de façon récurrente lorsqu'elle bénéficiait du reversement de 15 % des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques, Bordeaux Métropole verse une aide financière à la S.E.B destinée à permettre la réalisation de son programme d'investissement annuel, et notamment à améliorer l'accueil des visiteurs en reversant 80% des recettes perçues annuellement.

### Une subvention d'équipement pour des travaux d'amélioration de l'équipement

Afin de favoriser le rayonnement et l'attractivité de l'hippodrome, la S.E.B. prévoit de réaliser en 2023 des investissements destinés à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs et à moderniser les équipements.

Les investissements envisagés concernent :

- Le renouvellement du système de climatisation du bâtiment ;
- La modernisation de la ligne de cuisson du restaurant.

Comme les années précédentes, et compte tenu des recettes perçues par la Métropole par reversement partiel des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques, la S.E.B. sollicite une subvention d'équipement de la part de Bordeaux Métropole.

Les investissements envisagés pour l'année 2023 - au titre du reversement des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques de l'année 2022 - représentent un budget total de travaux de 86 054,06 € HT, pour lequel la S.E.B. sollicite une subvention de 68 843,20 € représentant 80 % de l'investissement HT.

Sur la période 2019-2022, le reversement perçu par Bordeaux Métropole sur les paris hippiques s'élève ainsi à un total de 441 723,98 €, tandis que le total des subventions d'investissement sollicitées par la S.E.B. s'élève à 351 067,15 €, soit 79,48% des recettes perçues.

Montants en € HT	2019	2020	2021	2022	Total
Recettes sur les paris hippiques perçues par Bordeaux Métropole	202 327,25 €	84 207,48 €	66 245,69 €	88 943,56 €	<b>441 723,98 €</b>
Montant des travaux envisagés par la S.E.B	214 196,49 €	99 885,90 €	97 259,55 €	86 054,06 €	<b>497 396,54 €</b>
Subventions sollicitées par la S.E.B	161 861,80 €	67 365,60 €	52 996,55 €	68 843,20 €	<b>351 067,15 €</b>

*NB : les montants indiqués ci-dessus correspondent aux années des recettes relatives aux prélèvements fiscaux sur les paris hippiques. Les travaux menés par la SEB dont les montants sont indiqués en année N sont en réalité réalisés en N+1.*

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

## **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2, alinéa 1,  
**VU** la demande de subvention n° 2023-00690 de la Société d'Encouragement de Bordeaux – Hippodrome du Bouscat, en date du 13 juin 2023.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'activité de la Société d'Encouragement de Bordeaux génère des externalités positives nombreuses pour la métropole bordelaise, tant en termes d'attractivité et de rayonnement que de développement économique et de retombées fiscales,

**CONSIDERANT QUE** les travaux de rénovation et de modernisation pour lesquels la Société d'Encouragement de Bordeaux sollicite une subvention d'équipement sont nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'hippodrome,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'accorder une subvention d'équipement de 68 843,20 € à la Société d'Encouragement de Bordeaux pour la réalisation des travaux d'investissements de 2023 correspondant à 80 % de l'investissement HT.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ci-annexées avec la Société d'Encouragement de Bordeaux, précisant les modalités de versement de la subvention visée à l'article 1.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2023, chapitre 204, article 2324, fonction 325.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame LOUNICI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	Madame Brigitte BLOCH